

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Samedi 6 septembre 2025

**Vous venez d'emménager à Gien récemment ?
Nous vous souhaitons la bienvenue !**

L'accueil des nouveaux habitants est organisé pour vous permettre de mieux connaître notre ville, son environnement, les services proposés, le tissu associatif, ...

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie, en remplissant le formulaire et en le renvoyant sur : citoyennete@gien.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service citoyenneté – Mairie de Gien – 3 chemin de Montfort 45500 Gien. À retourner avant le 15 mai 2025.

☐ Mme

☐ M.

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Tél : _____

Adresse : _____

Votre date d'arrivée à Gien : _____

Avant de vous installer à Gien, vous habitez à :

- nom de la commune : _____

- nom du département : _____

Raisons de votre installation à Gien :

☐ raison professionnelle

☐ raison familiale

☐ retraite

☐ autre

Je désire être invité à l'accueil des nouveaux habitants, samedi 6 septembre 2025 à 9h30*
(cafés-rencontre/présentation des services/visite de la ville) :

☐ non

☐ oui Nombre de personnes adultes : _____ Nombre d'enfants : _____

Je désire participer à la visite de la ville à partir de 11h : Age(s) : _____

☐ oui

☐ non

Une invitation vous sera envoyée trois semaines avant l'événement.

Au plaisir de vous rencontrer.

Simone Pingot

Adjointe au Maire à la citoyenneté et au vivre ensemble



*Horaire à confirmer



Ville de Gien

Les informations recueillies par la mairie de Gien à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à préparer les invitations pour l'accueil des nouveaux habitants. Les destinataires de ces données sont les personnels du service citoyenneté. Elles seront conservées 18 mois. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès des services de la CNIL.